



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 10 juillet 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 04/07/2023
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 04/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°75-2023 – GEMAPI**

**Demande de subventions pour l'action de réfection de la digue du Péage à Aiguillon**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 27 JUIL. 2023

Publication : 27 JUIL. 2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise			X	Pouvoir à MELON Christophe		
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à BOE Jean-Marie		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X		Suppléée par GIBRAT Alain		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADON François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X			Arrivée à 17h15 – délibération 72-2023	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain		X		Suppléé par RAFFAELLO Thierry	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick					X
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			42	3		1

A été nommée Secrétaire de séance : Mme BUGER

<b>Délibération n°75-2023 – GEMAPI</b> <b>Demande de subventions pour l'action de réfection de la digue du Péage à Aiguillon</b>	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en</i> <i>Préfecture :</i> <i>Publication :</i>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

**Exposé des motifs :**

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lot anime un dispositif dénommé Plan d'Actions Prévention Inondations (PAPI) permettant à l'ensemble des structures de bassin de bénéficier de subventions pour la réalisation des opérations inscrites dans ledit PAPI.

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est maître d'ouvrage de l'action n°717 intitulée « Réfection de la digue du Péage à Aiguillon ».



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

**Considérant** l'état de l'ouvrage suite à la crue hivernale de 2021 et la nécessité de travaux de restauration pour en assurer sa pérennité,

**Considérant** la délibération du conseil communautaire n°07-2023, quant au périmètre d'étude pour le dossier du système d'endiguement,

**Considérant** la nécessité d'arbitrer sur le montant alloué pour la réfection de la digue du « Péage » sur la commune d'Aiguillon pour bénéficier des subventions allouées par le PAPI du Lot ;

**Oùï** l'exposé du Vice-Président à la GEMAPI, Monsieur Jean-Pierre Causero,

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Valide** le plan de financement, afin de bénéficier des subventions allouées pour les actions relatives à la réfection de la digue du « Péage » dès l'année 2024.

	Part %	Montant (€ HT)
Maitre d'ouvrage (EPCI)	40	240 000
Etat – Fonds Barnier (ou FPRNM)	40	240 000
Fonds Vert	20	120 000
TOTAL	100 %	600 000 €

2. **Autorise** le Président à solliciter les partenaires financeurs et à signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSETLa secrétaire de séance,  
Nathalie Buger